



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Emergency Response Division/Division des

Interventions en cas d'urgence maritime

Centennial Towers 7th Floor - 7W11

200 Kent Street

Ottawa

Ontario

K1A0S5

Title - Sujet PEIE: Récupérateur avançant autopro	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-160032/D	Amendment No. - N° modif. 010
Client Reference No. - N° de référence du client F7047-160032	Date 2019-09-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$ERD-005-27372	
File No. - N° de dossier 005erd.F7047-160032	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-12	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Richards, Shazia	Buyer Id - Id de l'acheteur 005erd
Telephone No. - N° de téléphone (613) 614-2383 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 010

Cet amendement est soulevé pour publier des questions et des réponses.

Question 41 : Le Canada négociera-t-il l'ajout d'une clause de limitation raisonnable et standard de la responsabilité de l'entrepreneur dans la DP et/ou le contrat qui en résulte avant l'attribution?

Réponse 41 :

À la partie 7 de la DP, insérez à l'article 7.17 la clause suivante :

7.17 Limitation de la responsabilité

1. Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans cet article de dommages causés par l'entrepreneur comprennent les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants, et leurs employés.

2. Que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite, la responsabilité de l'entrepreneur pour tous les dommages subis par le Canada et causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur se limite à la valeur total du contrat (insérer à l'attribution \$. Cette limite ne s'applique pas au cas suivants :

a. toute violation des droits de propriété intellectuelle;

b. out manquement aux obligations de garantie.

3. Chaque partie convient qu'elle est pleinement responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers et qui sont reliés au contrat, que la réclamation soit faite envers le Canada ou l'entrepreneur. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser ce montant au Canada.

Question 42 a : Le Canada fournira-t-il aux soumissionnaires la définition d'« objectif gouvernemental » applicable à cette DP afin que les soumissionnaires puissent évaluer leur intérêt à se conformer à ces exigences?

Question 42 b) : Le Canada acceptera-t-il une licence de droit d'auteur IAW SACC 4006 au lieu de la propriété du droit d'auteur?

Réponse 42 a) et b) :

À la partie 7 de la DP, supprimez la section 7.2.2 dans son intégralité et insérez les éléments suivants :

7.2.2 Conditions générales supplémentaires

4006 (2010-08-16) L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux.

4010 (2012-07-16) Conditions générales supplémentaires – Besoin plus Complexes - Services, s'applique et fait partie du contrat.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés